

BRADERIE «VIDE GRENIER » - DIMANCHE 3 MAI 2026 La Motte-Servolex (73290)

RÈGLEMENT DE LA BRADERIE : «Vide grenier »

L'association Les Amis de l'École Lamartine organise sa 13^e braderie "Vide grenier", dédiée exclusivement aux transactions d'articles d'occasion. L'événement est encadré par les membres de l'association. Les bénéfices seront reversés aux écoles du groupe scolaire Lamartine de La Motte-Servolex afin de financer des activités scolaires et périscolaires.

Date et horaires

La braderie aura lieu le **dimanche 3 mai 2026, de 9h à 16h pour le public. Les exposants** pourront accéder au site **à partir de 7h30.**

Informations pour les exposants

- Les exposants doivent **être majeurs** et restent responsables des mineurs les accompagnant.
- **Les tables ne sont pas fournies** par l'organisateur.
- **La sous-location des emplacements est interdite.** Merci de respecter les limites de l'espace attribué.
- **Les véhicules sont interdits sur le lieu d'exposition** et devront être stationnés sur le parking. **Aucun accès à la cour ne sera autorisé pour le déchargement.**
- Il est **interdit de fumer** dans la cour de l'école.

Chaque exposant s'engage à maintenir son stand propre et à nettoyer son emplacement après utilisation.

À la fin de la braderie, les objets invendus ne devront pas être laissés sur place. **Toutefois, nous acceptons les dons de jouets et de livres, dont vous voudrez vous débarrasser après le vide grenier (un espace dédié sera défini dans la cour). Ces dons seront utilisés pour la pêche aux canards lors de notre fête de l'école.**

Conformément à la réglementation en vigueur, la vente d'animaux, d'armes, d'aliments et de boissons, ainsi que de copies de CD, DVD, jeux, et de tout produit inflammable est strictement interdite.

Les objets exposés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de litige, tel que casse, vol, panne ou toute autre détérioration.

Les informations fournies dans l'attestation sont consignées dans un registre, tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation, puis déposé en préfecture.

Les exposants doivent être en mesure de présenter leur pièce d'identité à tout moment durant l'événement.

Pour que l'inscription soit validée, le présent règlement doit être lu et signé, et le coupon d'inscription dûment complété doit être retourné, accompagné du paiement, dans les délais impartis.

Les inscriptions à la braderie seront enregistrées dans l'ordre de réception des courriers.

SANS RÈGLEMENT, PAS DE RÉSERVATION

Les chèques de réservation ne seront pas encaissés avant la date de la braderie.

Modalités de réservation et de remboursement

- Toute réservation est ferme et définitive.
- En cas d'absence du participant le jour de la braderie, sans présence constatée au plus tard à 9h, la somme versée restera acquise à l'association.
- Un remboursement ne pourra être effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par l'association ou si le participant informe de son désistement au moins 7 jours avant la date de l'événement.
- Aucun remboursement ne sera accordé dans les autres situations.
- En cas d'interruption de la manifestation décidée par les organisateurs ou les autorités, pour quelque motif que ce soit et à tout moment, aucun remboursement ne pourra être exigé.

En cas d'annulation par les autorités sanitaires (COVID-19) :

- Les paiements en espèces seront remboursés.
- Les chèques ne seront pas encaissés.

Consignes de sécurité

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, les autorités ou les services de sécurité.

BRADERIE « VIDE GRENIER » - DIMANCHE 3 mai 2026
La Motte-Servolex (73290)

En cas de manquement aux modalités de déroulement de la braderie, toute prochaine demande d'inscription à une braderie organisée par l'association sera refusée.

ATTESTATION D'INSCRIPTION A LA BRADERIE

Merci de remplir toutes les rubriques, l'attestation devant être remise en préfecture

Personne physique :

- Je soussigné(e), NOM _____ Prénom _____
Né(e) le ___ / ___ / ___ à _____ Département _____

- Adresse _____
CP _____ Ville _____

- Téléphone _____
- Mail : _____

- Titulaire de la pièce d'identité N° _____ Délivrée le ___ / ___ / ___ par _____

- N° immatriculation de mon véhicule _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce)
- La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Je certifie avoir lu le règlement et en accepte les conditions :

Fait à _____ le ___ / ___ / ___

Signature :

RÉSERVATION : _____ x 3 mètres (6 euros les 3 mètres)

Règlement de _____ € à l'ordre de **l'association « les amis de l'école Lamartine »**

>>>> Une photocopie de votre pièce d'identité <<<<<

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'APE

AVANT LE MERCREDI 29 AVRIL 2026 à

Association Parent Élève
« Les amis de l'école Lamartine »
Groupe scolaire Lamartine
150 avenue Charles Albert
73290 La Motte Servolex